

RUPTURE DE BARRAGE

Le risque sur la commune

Un barrage est un ouvrage artificiel ou naturel, établi en travers du lit d'un cours d'eau et retenant de l'eau. Les barrages ont plusieurs fonctions qui s'associent : la régulation de cours d'eau (écrêteurs de crue, maintien de niveau minimum des eaux en période de sécheresse), alimentation en eau des villes, la production d'énergie électrique.

Sur la commune, en cas de risque de forte pluie, un système de prévention, vigilance devra être mis en place. La commune de Breil sur Roya se situe dans le bassin versant de la Roya. En 2020, la crue de la Roya endommage la RD 6204.

En amont et aval du barrage EDF de nombreuses habitations risquent d'être concernées par la crue du cours d'eau.

Barrage pouvant affecter la commune de Breil sur Roya :

Le barrage des Mesces exploité par EDF sur la rivière Biona a été mis en service en 1917.



BARRAGE DES MESCES

La commune de Breil sur Roya réalise un entretien des vallons pour éviter au maximum la formation d'embâcles et permettre ainsi une meilleure évacuation des eaux en période de crue.

Par ailleurs, un plan d'urgence départemental « inondation » a été établi le 25 septembre 1993. Il organise les secours à apporter aux personnes en cas d'inondations graves.

Météo France et la direction de la défense et de la sécurité civile, en concertation avec les différents ministères concernés ont mis en place une procédure de « vigilance météo ». Cette procédure a pour objet de souligner et décrire, si nécessaire, les dangers des conditions météorologiques des 24 heures à venir.

Cette production de météo-France est à disposition de chacun, transmise par les médias, les télévisions, internet et par les services téléphoniques et télématiques de météo France : 08 92 68 02 0.

Carte d'informations sur le risque de rupture de barrage



Liens utiles :

Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)
www.barrages-cfbr.eu

« Les bons réflexes »

AVANT

- * Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et les itinéraires d'évacuation
- * Connaître le signal d'alerte (corne de brume)

PENDANT

- * Evacuer à pied et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches, ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- * Ne pas revenir sur ses pas
- * Ne pas prendre l'ascenseur

APRÈS L'ALERTE

- * Aérer et désinfecter les pièces
- * Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- * Chauffer dès que possible



SUIVEZ LES INFORMATIONS MISES EN PLACE EN BORDURE DE COURS D'EAU

vous êtes dans une zone soumise au RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE
 consultez le dossier déposé en mairie
 consignes en cas de rupture



SELON LES LIEUX



gagnez immédiatement les hauteurs



montez à pied immédiatement dans les étages des immeubles repérés



n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer

FIN D'ALERTE